

Compte rendu du Conseil Scientifique

du jeudi 11 octobre 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 21 juin 2012
- Désignation d'un usager étudiant et d'un représentant des directeurs de laboratoires au comité d'orientation du PCL de l'UVHC
- Désignation d'un représentant enseignant-chercheur ou enseignant et d'un représentant usager pour siéger au sein du Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- Avis sur les projets et contrats de recherche
- Présentation de la DBM recherche N°2
- Questions diverses.

Tout d'abord M ARTIBA signale que Sophie BALLET prend le relai de Vesna DRAGICEVIC pour le suivi et l'organisation des Conseils Scientifiques

Monsieur Artiba signale aux membres présents du CS restreint qu'une HDR doit recevoir l'avis du CS. Cependant, comme le conseil du 8 doit être déplacé au 16 novembre, il précise qu'il s'engagera dans un premier temps par écrit et transmettra les documents voulus afin que Mme Boukour Fouzia puisse passer son HDR début décembre 2012.

1 - Approbation du Compte Rendu du Conseil Scientifique du 21 juin 2012

Monsieur ARTIBA signale que des remarques ont été envoyées par mail par Mme Florence LECLERQ. S'agissant d'un point financier, il passe la parole à Mme BONNAFOUS.

Mme Bonnafous prend connaissance du message et le retranscrit aux membres du CS : « Mme LECLERCQ s'étonne du déficit du compte financier 2009,2010,2011 ». Mme BONNAFOUS explique tel que cela avait déjà été expliqué lors du précédent CS, que le déficit chiffré par année concerne des projets pluriannuels et ne tient pas compte de la spécificité des projets de recherche où l'on parle plutôt d'autorisation d'engagement pour X années et ensuite de crédits de paiement par année qui sont encaissés majoritairement un an après la fin du projet donc c'est bien à la fin du projet que les autorisations d'engagements doivent être égales aux recettes encaissées. Forcément, une année 1 on peut être déficitaire, une année 2 aussi mais donc une année 3, on aura peu dépensé et beaucoup encaissé. C'est la spécificité des projets annuels et de leur suivi pluriannuel.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Désignation d'un usager étudiant et d'un représentant des directeurs de laboratoires au comité d'orientation du Pôle de Compétences en Langues de l'UVHC et désignation d'un représentant enseignant chercheur ou enseignant et d'un représentant usager pour siéger au sein du conseil du service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Monsieur ARTIBA donne la parole à Monsieur VARAGO en précisant qu'il espère qu'il y aura « des manifestations d'intérêt pour qu'on ait des représentants ».

Monsieur VARAGO rappelle les statuts respectifs du comité d'orientation du PCL et du conseil du service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Il précise que ces conseils n'ont pas une activité de 10 réunions mensuelles.

L'appel à candidature public est fait.

Est donc volontaire :

Pour le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé :

Représentant enseignant chercheur : Monsieur BOUCHAIB SODAIGUI

Représentant usager : Monsieur ISSA

Pour le PCL

Représentant Directeur de laboratoire : Monsieur DUBAR Laurent

Représentant usagers : Monsieur PERCHAT

3 – Avis sur les contrats de recherche

Les contrats de recherche seront dorénavant présentés sous forme de tableau récapitulatif en raison des demandes de confidentialité des entreprises. L'essentiel étant pour le conseil scientifique de savoir sur quoi travaillent les chercheurs, avoir une idée du sujet et être informé de la gestion des budgets.

Avec la raréfaction des crédits, on préconise d'aller chercher des ressources ailleurs. De fait l'UVHC fait valoir, pour ses contrats de recherche, notamment avec les industriels, ses dépenses en coût complet. Pour les projets de recherche partenariale, on n'affichait que nos dépenses directes. Aujourd'hui grâce à l'affichage des coûts complets, on s'aperçoit que l'apport établissement au titre des frais environnés est à hauteur de 73 % environ (inducteurs de coûts fournis par le Service d'Aide au Pilotage et notamment le contrôleur de gestion) selon une méthode de comptabilité analytique clairement établie mais qui n'est pas agréée par la commission européenne. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'afficher auprès de nos partenaires des coûts complets pour l'ensemble de nos contrats de recherche. De ce fait, ils participent davantage qu'aux seuls coûts directs. En outre leur

taux de participation au regard de notre coût complet a un impact direct sur la fiscalité du contrat au regard de la propriété des résultats qu'ils soient propriété exclusive ou en copropriété. Quand vous voyez affiché dans le plan de financement « budget dépenses coût total », c'est le coût complet, cela comprend donc les frais environnés qui sont une charge pour l'établissement quoi qu'il arrive, les dépenses de personnels – (dont les dépenses des personnels permanents), les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le plan de financement, c'est la part de l'industriel par rapport à la part UVHC frais environnés inclus. Il est important que les enseignants chercheurs connaissent le coût réel de leur recherche.

L'incidence est aussi sur la fiscalité des contrats, c'est-à-dire qu'en fonction de l'apport du partenaire, on va avoir une TVA qui va ouvrir droit à déductibilité ou pas. Ce qui est important c'est l'exploitation des résultats dans le projet et donc la propriété intellectuelle telle qu'elle est définie dans le contrat. On peut céder tous nos droits en propriété intellectuelle mais cela devrait générer une contrepartie financière.

Un audit fiscal a été demandé par l'Agence Comptable, il devrait avoir lieu en novembre 2012, l'appel d'offre est en cours.

Mme Truffert demande si l'équipement sera uniquement de l'investissement. Mme Bonnafous précise que les dépenses d'équipement se trouvent au chapitre 2.

Est-ce que l'achat de documentation relatif au projet vient en soutien de programme ?

Laurence Bonnafous : Il y a effectivement des frais de documentation régulièrement. On a dans le cadre de ces contrats une obligation de moyens, les dépenses sont listées dans l'annexe des contrats. La recherche peut aboutir à un « non résultat » mais on a répondu à cet obligation de moyens. Les temps de négociation avec les partenaires industriels sont parfois très longs avant la signature définitive du contrat.

Pour certains opérateurs de l'état via les appels à projets, on affiche des dépenses en coût complets de manière forfaitaire (à défaut d'un système de comptabilité analytique agréé par la commission européenne).

Monsieur ARTIBA détaille ligne par ligne le tableau.

Le tableau modifié, tenant compte des remarques de chacun, est remis en annexe de ce compte rendu.

Monsieur ARTIBA précise qu'un contrat cadre entre l'UVHC et EUROCOPTER doit être établi.

Monsieur SODAIGUI demande la différence entre contrat de collaboration et accord de collaboration ?

Réponse de Mme BONNAFOUS : Dans la typologie des contrats, ce sont des contrats de recherche partenariale, on ne se bat pas avec le partenaire sur le choix des mots dès lors qu'ils ne remettent pas en cause la qualification du contrat (par exemple, on ne laisse pas intituler un contrat « prestations de recherche » s'il s'agit d'une recherche partenariale. Ce que l'on ne laisse pas passer c'est la terminologie « contrats de prestations de recherche » car cela jette un doute sur la qualification du contrat. La prestation de service est différente du contrat de recherche partenariale ou de recherche collaborative dans lequel on ne vend pas un produit, on est bien sur un projet avec une volonté commune des parties d'atteindre un objectif de recherche partagé. La prestation génère une obligation de résultats alors que la recherche partenariale ne comporte que des obligations de moyens.

Le tableau modifié est remis en annexe de ce compte rendu.

Karine GIRARD demande s'il est prévu de présenter un document aux élus du Conseil Scientifique avec la terminologie des mots importants en recherche (contrat de recherche ou prestations) ?

On va attendre la clôture de l'audit fiscal car cela va surement impacter notre méthodologie. Le tableau de clarification sur la typologie des contrats avec la signification de certains mots existe et a été diffusé.

Bouchaïb SODAIGUI : Quel est l'avenir des étudiants qui vont faire une thèse au sein de ces entreprises ?

Abdelhakim ARTIBA : Les laboratoires technologiques (dans lesquels il ya plusieurs bourses CIFRE) savent que les bourses CIFRE, c'est avant tout un recrutement par les entreprises d'un individu qui travaille avec les encadrants du laboratoire pendant trois années, c'est une formation à et par la recherche qui a pour but de pérenniser l'emploi en entreprise.

Atika RIVENCQ : Il me semble que l'entreprise après la thèse peut embaucher les thésards avec beaucoup d'avantages, je pense qu'il n'y a plus de charges pendant X années ce qui encourage l'entreprise à les recruter !

Cathy Buquet : Le CIFRE est un tremplin d'insertion professionnelle pour les étudiants qui pendant trois ans sont salariés dans des conditions intéressantes. Au niveau national, on estime qu' 1/3 des CIFRE sont maintenus dans l'entreprise. Les entreprises peuvent, si elles continuent dans l'innovation, avoir du crédit d'impôt recherche mais il n'y a pas de caractère systématique que la poursuite de l'embauche hors thèse soit aidée administrativement.

La Région va être de plus en plus attentive à regarder comment par rapport à un volume de CDD demandé, l'établissement s'organise pour accompagner le thésard dans l'insertion professionnelle.

Mme BUQUET précise que c'est très bien que l'Université ait beaucoup de CIFRE mais elle souhaiterait qu'il y en ait plus avec les PME-PMI Régionales.

Abdelhakim Artiba : Il est plus simple pour les encadrants de travailler avec des grandes entreprises tel qu'ALSTOM, EUROCOPTER qui ont des centres de Recherche. La discussion est plus facile car elles connaissent la technique.

Dans les PME, on développe plus les masters, les stages.

Le tableau est voté à l'Unanimité.

4 – Projet de Recherche CISIT phase 5 – PSCHITT

Ce projet est présenté par Monsieur POPIEUL. Il est porté par le LAMIH. L'opération vise la mise en place d'une Plateforme mutualisée de Simulation Collaborative Hybride Intermodale en Transports Terrestres appliquée aux Personnes à Mobilité Réduite permettant l'étude et l'amélioration de la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap.

Cathy Buquet demande les coûts complets de ce projet. Laurence Bonnafous précise que le cahier des charges du CPER- PO relatif aux demandes de..... Ne permet pas l'affichage des coûts complets. Il n'est donc pas calculé pour les projets CISIT ou MEDEE. Mme BUQUET précise qu'il faut prendre l'habitude d'afficher ces coûts complets.

Monsieur POPIEUL précise pour répondre à une problématique soulevée qu'il peut y avoir interaction avec l'environnement mais que la cible première est la Personne.

Le projet est voté à l'unanimité.

5 – DBM Recherche

Il s'agit d'une DBM de Rattachement d'un montant de 55 981 € relative à des suppléments de financement.

La DBM est votée à l'unanimité

6 – Points divers

A - L'IRT

Monsieur ARTIBA espère que, d'ici un mois, Mme Fioraso signe l'arrêté de création de la fondation de coopération scientifique « Railenium » (Pour info décret du 26 octobre 2012). 19 industriels très motivés ont créé une association pour démarrer quelques thèses (financer à 100 % par les entreprises). Le ferroviaire va être un projet stratégique pour le gouvernement (dit au dernier conseil des ministres) donc l'IRT sera le support innovation recherche technologie pour ce projet stratégique de l'Etat.

Monsieur ARTIBA accompagne la délégation de Madame FIORASO au Maroc le 17 et 18 octobre 2012.

B - Christophe Kolski informe les membres du Conseil Scientifique sur les excellentes relations qui sont développées avec la CCI valencienne. Dans un premier temps, ils vont s'intéresser aux aspects de tables interactives et au serious game avec la collaboration d'un ingénieur de la CCI, il est prévu également une bourse CIFRE.

Le dossier doit être soumis à l'ANRT tout en sachant qu'il faut élaborer un contrat cadre entre la CCI et l'UVHC.

C - Monsieur ARTIBA précise que demain auront lieu les assises de la recherche et espère que nous serons entendus.

A ce sujet, Madame GIRARD intervient en disant qu'elle avait été sollicitée le 18 septembre 2012 par Monsieur le Président pour former des groupes de travail et qu'aucune suite n'a été donnée. La question posée est de savoir sur quels critères ont été définis la participation de telle ou telle personne. Mme GIRARD souhaite avoir un CR de ces assises territoriales au prochain CS.

Mme Truffert précise que dans d'autres universités, des groupes de travail locaux ont produit un document contributif aux assises territoriales.

D - Monsieur Kolski précise que Monsieur Alexi Elouart, MCF en informatique, a été recruté à l'UVHC après 4 ans au DFKI. Il informe donc des possibilités de collaboration avec le DFKI en Allemagne (thèse en cotutelle...).

E - Intervention de Madame TRUFFERT : un mail a été envoyé aux directeurs concernant une enquête relative à la plateforme ISTEEX spécialisé en information spécifique et technique. C'est un labex accepté par le Ministère pour acquérir des ressources électroniques en licence nationale et pour créer une plateforme de consultation de ces ressources. Il est indispensable que chaque enseignant chercheur réponde à l'enquête en signalant les ressources dont il a besoin pour sa recherche. Le lien est mis en actu sur l'ENT et sur le portail du SCD.

Une commission nationale décidera ce qui sera acheté. Mme Truffert fait partie de cette commission.

Monsieur ARTIBA clos le Conseil Scientifique à 17h15.

Valenciennes, le 18 octobre 2012



Le Vice Président Recherche et Etudes Doctorales

Présidence du CS : M ARTIBA, Vice Président Recherche et Etudes Doctorales

Présents :

Collège A : Stéphane LAMBRECHT, Jean Christophe ABRAMOVICI, Michel DAMBRINE, Laurent DUBAR, Christophe KOLSKI, Dominique LOCHEGNIES, Pierre LOSLEVER, Atika RIVENQ

Collège B : Bouchaïb SODAIGUI

Collège C : Sylvain PETIT, Claire BARAT, Mohammed BELLALIJ, Arnaud HUFTIER, Chouki SENTOUH

Collège D : Guillaume CIRY

Collège E : Thierry GARCON, Karine GIRARD

Collège des Usagers : Yamen ISSA, Kobernan KOSSONOU, Joachim PERCHAT

Collège des Personnalités Extérieures : Bernard KAMINSKI

Invités : Françoise TRUFFERT, Marc GAZALET, Cathy BUQUET, Arnaud TRICOTEAUX représentant Anne LERICHE

Ont donné pouvoir : François Xavier COUDOUX, Yves JUNOT, Sébastien GRONDEL, Elhadj DOGHECHE, Boussaad SOUALMI, Florence LECLERCQ, Raymond ZINGRAFF, Jean Marie DELBECQ, Caroline HASDENTEUFEL, Daniel L.CADET, Dominique LOCHEGNIES